

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

066-246600415-DE\_074\_2024-DE

AGED I

Communauté de Communes  
**Roussillon Conflent**  
*Multiplions nos énergies*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### **OBJET :**

**REGULARISATION DES DEPENSES DUES  
A LA COMMUNE DE MILLAS DANS LE  
CADRE DES TRANSFERTS DES  
COMPETENCES SUR LA PERIODE 2019-  
2023**

**Nombre de Conseillers : 38**

**En exercice : 38**

**Présents : 30**

**Votants : 34**

**Délib. n°6- 18/06/2024**

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous Préfecture de  
Prades

le

Par porteur

Publié le

Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Juin, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Ille Sur Têt, salle la Catalane sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 11 juin 2024

**Présents :** ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

**Absents excusés :** BARNOLE Catherine (T), BURGHOFFER William (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PARRILLA Jérôme (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** FORASTE Guy (T) à NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T) à BAPTISTE Florence (T), PAGES Caroline (T) à ALESSANDRIA Annabelle (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

VU le Code général des collectivités territoriales,  
066-248600415-DE\_074\_2024-DE

**A G E D I**

CONSIDERANT que dans le cadre des transferts de compétences, et dans l'attente d'une régularisation juridique, le groupement rembourse chaque année aux communes concernées les charges avancées par celles-ci et qui auraient dû être supportées par la Communauté (frais de fonctionnement), sur présentation des justificatifs en rapport.

CONSIDERANT que la commune de MILLAS a récemment présenté un état des frais, accompagné des pièces justificatives. Cet état comprend les charges de fonctionnement de 2019-2023 (Médiathèque : périscolaire/ PIJ).

Le montant à rembourser s'élève à :

<b>Années</b>	<b>Montant des charges</b>
2019	9 078.13€
2020	7 748.61€
2021	7 992.76€
2022	10 061.56€
2023	17 006.91€
Participation PAC	13 711.00€
<b>Total</b>	<b>65 98.97€</b>

CONSIDERANT que le paiement sera échelonné en 3 fois :

- Fin juillet: 21 998.97€
- Fin septembre: 21 800€
- Début novembre: 21 800€

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire,**

**AUTORISE** la régularisation des dépenses dues à la Commune de MILLAS dans le cadre des transferts de compétences, soit 65 598.97€.

Fait et délibéré à Ille Sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président  
Marc BIANCHINI**

